

Dossier de déclaration de surfaces

DEMANDE DE REALISATION DE DOSSIER PAC 2024 VIA TELEPAC

- * N° pacage : * N° SIRET :
- **Mot de Passe TELEPAC :..... et Code TELEPAC :.....**
- **Vous avez la possibilité de ne pas nous transmettre ce mot de passe. Dans ce cas, veuillez, sur votre compte Télépac, réaliser la délégation à l'Organisme de Service – Chambre d'Agriculture de l'Hérault AVANT LE 01 AVRIL. Vous réalisez votre délégation : OUI NON**
- * Raison Sociale :
- * Nom : * Prénom :
- * Adresse :
- * Code postal : * Ville:.....
- * N° de Téléphone :
- * Mail :
- IMPOSSIBILITE D'ACCES INFORMATIQUE POUR UNE DECLARATION A DISTANCE : OUI

* données obligatoires

Je soussigné (e)....., atteste avoir demandé à l'organisme de service **CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'HERAULT** de réaliser mon dossier PAC pour la télé-déclaration via le site Internet Télépac www.telepac.agriculture.gouv.fr. A ce titre, j'autorise, si je ne l'ai pas transmis, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer à fournir, avant l'ouverture du site Telepac, à la **CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'HERAULT** le code telepac. A compter de l'ouverture du site Telepac pour la campagne PAC 2024, la **CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'HERAULT** pourra accéder aux données me concernant pour la déclaration de surfaces 2024.

Engagements de l'organisme de service :

Cette autorisation est valable dans le cadre des engagements pris par la **CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'HERAULT**.

- L'organisme de service s'engage à déposer, avant la date limite de dépôt des déclarations de surface, sur le site Internet www.telepac.agriculture.gouv.fr mon dossier PAC de « déclaration de surfaces 2024».
- Dans le cadre du droit à l'erreur, l'organisme de services s'engage à modifier, si nécessaire, le dossier après dépôt, dans la limite des délais administrativement impartis, et aux conditions tarifaires du dossier PAC (temps passé, sur la base du 1/4 d'heure supplémentaire)
- En revanche, dans le cadre de la mise en place du système de suivi des surfaces en temps réel (3STR), l'organisme de service n'assurera pas l'envoi des photos géolocalisées, si nécessaire
- L'organisme de service s'engage à respecter le fait que l'usage des données est limité à la durée de la présente autorisation, soit l'année 2024.

La prestation est réalisée selon les données fournies par le demandeur, et sous son entière responsabilité.

Par ailleurs, j'autorise la **CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'HERAULT** à conserver l'ensemble des données et cartographies réalisées en vue de mise à jour les années suivantes et à les utiliser éventuellement à des fins statistiques ou d'études dans un but de valorisation collective.

Cocher la case correspondante : Oui Non

Fait à, le Signature :

Dossier de déclaration de surfaces

DEMANDE DE REALISATION DE DOSSIER PAC 2024 VIA TELEPAC

Informations complémentaires dossier PAC

Production agricole et superficie exploitée (ha) :

Aides à la restructuration FAM : oui non
(dossier PAC en 2024 si aides perçues en 2021 et/ou 2022 et/ou 2023)

Existence de Droits à Paiements de Base sur l'exploitation : Oui Non
DPB : Modification de surfaces, nature juridique, nouvel installé... nécessitant un transfert de DPB :
 Oui Non

Si nouveau demandeur :

- Code INSEE de la commune d'exploitation :
- Date de naissance (si exploitation en nom propre) :
- 5 derniers caractères du compte bancaire : format IBAN :
- Code Télépac : *(Transmis par la DTTM avec le calcul de la nouvelle valeur facial des DPU, automne 2023, le format type est: **abc2defg**)*

Informations pour les engagements MAEC :

- Nom du territoire PAEC :
- Nouvel engagement MAEC 2024 : Oui Non

Informations pour les engagements Bio :

- Parcelles engagées en Conversion Oui Non
- Parcelles engagées en Maintien Oui Non

Informations Assurance récolte :

Avez-vous un contrat d'assurance récolte multirisque climatique ? oui non

Problèmes rencontrés lors des instructions par la DDTM des dossiers :

(Non-respect de critères d'assolement, de biodiversité, de chargement animal...)

.....
.....
.....
.....

Les informations recueillies sur ce formulaire sont nécessaires à la réalisation de la prestation « Déclaration PAC » par la Chambre d'agriculture de l'Hérault. Les informations obligatoires sont accompagnées d'un astérisque. Les destinataires des données sont les collaborateurs en charge de cette mission.

Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification pour les données qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, ou retirer votre consentement (partie cartographies, statistiques, études), veuillez-vous adresser au Délégué à la protection des données (DPO) par mail : dpo@herault.chambagri.fr ou par courrier à Chambre d'agriculture de l'Hérault, Maison des agriculteurs Bât A, Mas de Saporta, CS 10010, 34875 Lattes cedex.